

PAR COURRIEL

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

Saint-Félix-de-Valois, le 7 juin 2021

OBJET : Annonce du ministre dans le contexte de la pandémie
Allègement des mesures sanitaires à compter du 8 juin 2021 – Port du masque en classe

Bonjour,

Dans une récente communication provenant du ministère de l'Éducation, on nous informe des assouplissements relatifs au port du masque d'intervention pour les élèves fréquentant un établissement scolaire en zone orange qui s'appliqueront à compter du 8 juin 2021, et ce, jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Ainsi, tous les élèves fréquentant un établissement scolaire situé dans une région au palier d'alerte orange n'auront plus à porter le masque d'intervention en classe. Le port du masque sera toutefois obligatoire dans les espaces communs, les corridors et le transport scolaire pour tous les élèves de la 5^e et de la 6^e année du primaire de même que pour ceux du secondaire.

Pour les élèves de la formation professionnelle ou de la formation générales des adultes, le masque d'intervention ne sera plus requis en classe. Les mesures de distanciation devront toutefois continuer de s'appliquer.

Les mêmes mesures s'appliqueront donc dorénavant concernant le port du masque à tous les établissements aux paliers d'alerte orange, jaune et vert.

Cordialement,

Le Centre de services scolaire des Samares